



FOND'ACTION ALSACE

Alsace, terre de talents !

DOSSIER DE CANDIDATURE 2020

Le dossier de candidature est destiné au travail de sélection par les Membres du Comité de Fond'Action Alsace. Il vous est demandé d'**apporter le plus grand soin à sa rédaction.**

Appuyez-vous sur les informations fournies en page 4.

Avant de nous le retourner complété, n'oubliez pas d'y **joindre toute pièce susceptible de le consolider** : images, descriptif détaillé de l'initiative/de l'activité, statuts, perspectives d'avenir...

1. OBJET DE VOTRE CANDIDATURE

INTITULÉ :

- Au stade de l'élaboration
- En cours de réalisation – le cas échéant, date de début :

2. COORDONNÉES DU CANDIDAT

- Personne physique
- Personne morale

Raison sociale :

Forme juridique : Association, EURL, Sàrl, autre (à préciser) :

Date de création :

Votre fonction :

Siège social :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone fixe :

Mobile :

Courriel :

Site Internet :

3. CATEGORIE dans laquelle s'inscrit votre candidature :

- Économique
- Scientifique, médicale
- Culturelle, artistique
- Sociétale** : environnement, humanitaire
éducation, sport...

4. PRESENTATION DE VOTRE INITIATIVE (20 lignes maximum)

5. QUELS SONT LES OBJECTIFS DE VOTRE INITIATIVE ?

6. EN QUOI VOTRE INITIATIVE EST-ELLE :

Originale :

Innovante :

Susceptible de contribuer au rayonnement de l'Alsace :

7. QU'ATTENDEZ-VOUS DE FOND'ACTION ALSACE ?

Nombre de pièces jointes transmises :

Date :

Signature :

A retourner avant le samedi 9 mai 2020 par voie postale ou mail et muni des pièces jointes, à :



56 boulevard d'Anvers – 67000 STRASBOURG
A l'attention de : Laurence SCHOCH
Téléphone : 03 88 36 63 77 - Courriel : falsace@wanadoo.fr
Site Internet : www.fondaction-alsace.com

AIDE AU DOSSIER DE CANDIDATURE

PRIX "TALENTS D'AVENIR" 2019

FOND'ACTION ALSACE

Association dont la Mission est reconnue d'Utilité Publique par arrêté préfectoral du 21 août 2008, Fond'Action Alsace a pour objet de détecter et faire connaître les talents d'une Alsace innovante, entreprenante et généreuse. Dans cette mosaïque de talents, de compétences et de forces créatives, Fond'Action Alsace distingue des savoir-faire et des projets qu'elle souhaite promouvoir. Elle les aide ainsi à être connus, reconnus et à aller de l'avant.

LES PRIX

Fond'Action Alsace remet chaque année :

- **1 Prix d'Honneur** qui rend « hommage à une personnalité remarquable »
- **1 Prix Guy Ourisson** qui récompense « une personne qui se caractérise par : son sens de la pédagogie, sa transmission des valeurs, son sens du partage et de l'ouverture aux autres »
- **1 Prix Spécial** qui salue « une initiative inédite et exemplaire »

Ces trois prix sont décernés par le Comité.

- **3 à 4 Prix « Talents d'Avenir »** qui « reconnaissent un talent, un savoir-faire, une initiative ou un projet porteur d'avenir » (présélectionnés par le Comité à partir des dossiers de candidatures, puis sélectionnés par un jury lors d'une présentation orale des candidats).

Les prix, matérialisés par des Trophées, sont remis lors de la cérémonie officielle, spécialement organisée à cet effet courant octobre. L'Association ne remet pas de prix en numéraire.

LES CANDIDATS

Qui peut concourir aux Prix Talents d'Avenir de Fond'Action Alsace ?

Toute personne physique majeure ou personne morale, résidant ou ayant son siège social en Alsace.

LES CRITERES D'APPRECIATION ET DE SELECTION

Chaque dossier est évalué selon :

- **Les objectifs de l'initiative**
Précisez en quoi votre initiative peut notamment contribuer à l'amélioration de l'emploi, la qualité de vie, le développement économique, le respect de l'environnement, la préservation du patrimoine, la transmission du savoir, la solidarité, l'éveil et l'accès à la culture...
- **Son caractère innovant**
Action nouvelle, invention, découverte... pouvant aboutir ou ayant abouti à une application concrète.
- **Sa contribution au rayonnement de l'Alsace**
Action/initiative pouvant être/ayant été exportée hors de la région et dont la notoriété valorise l'Alsace.

IL EST PRECISE :

Seules peuvent prétendre à un prix Talent d'Avenir de Fond'Action Alsace, les personnes s'engageant à être présentes à la fois au Jury de sélection (grand oral) planifié le samedi matin 13 juin, ainsi qu'à la cérémonie annuelle de remise des Trophées du vendredi 9 octobre 2020.

Le dossier de candidature muni de ses annexes doit être adressé à :

FOND'ACTION ALSACE - A l'attention de Laurence SCHOCH
56 boulevard d'Anvers – 67000 STRASBOURG - Téléphone : 03 88 36 63 77
Courriel : falsace@wanadoo.fr – Site Internet : www.fondaction-alsace.com